



GESNY AFRICA
Expertise Conseil & Audit

Conakry, le 18 juin 2025

**A l'Attention de Monsieur
Cédric ANDRE
Gérant
MT SOLUTION
Coléah - Conakry
République de Guinée**

Réf : EC250618

Objet : Dépôt des originaux du PV d'AGO

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous transmettre, pour dépôt et conservation, les documents suivants relatifs à votre société MT SOLUTIONS GUINEE, immatriculée au RCCM sous le numéro GC-KAL/060.134A/2015 :

- L'original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 juin 2025, portant approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat.
- Le justificatif de dépôt des états comptables et financiers de l'exercice 2024 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Conakry.

Nous vous remercions de bien vouloir en accuser réception et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Aïssatou CISSE ép MORY dit - Commissariat aux Comptes Fiscaux * Gérante



Almamya - Commune de Kaloum BP : 896 - Conakry République de Guinée

Tél : 00224.627.88.51.43 contact@gesnyafrica.com
RCCM/GC-KAL/075.725B/2017 Code NIF : 701316366
Tél : 627 88 51 43-www.gesnyafrica.com

2014 - DE1

FORMULAIRE D'ACCUSE DE DEPOT

ANNEXE 20



2. Je soussigné Me Abdoulaye Yarie SOUMAH, Chef du Greffe par intérim du Tribunal de Commerce de Conakry (République de Guinée) ;

Vu les dispositions de l'article 258 et 269 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et au Groupement d'intérêts Economique;

Atteste avoir reçu la demande de dépôt de M. Habhibou DIALLO, associé mandataire, demeurant à Conakry (République de Guinée) ;

- Procès-verbaux** **Etats financiers** **Statuts** **Demande de report d'AG**
- Inventaires et comptes annuels**
- Projet de fusion**
- Actes :**
- Autres**

2-Concernant : MT SOLUTION GUINEE-SARL, sise à Almamya-C/Kaloum-Conakry(République de Guinée) ;

DEUX (02) Copies de procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 03/06/2025 et qui a statué sur :

- Le rapport de gestion de la gérance sur les activités de la société de l'exercice clos au 31/12/2024 ;**
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ;**
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ;**
- Quitus aux Gérants ;**
- Pouvoirs pour formalités./-**

Immatriculé (e) sous le n° RCCM/GC-KAL/060.134A/2015 du 25/06/2015

3.Numéro de dépôt : 067

Fait à Conakry

Le 12 juin 2025

Le Chef du Greffe par intérim



Abdoulaye Yarie Soumah



MT SOLUTIONS GUINEE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 10 000 000 de GNF
Siège social : Almamya, Commune de Kaloum Conakry (Guinée)
RCCM : GC-KAL/060.134A/2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 JUIN 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le trois juin
A dix heures

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée dénommée **MT SOLUTIONS GUINEE** en abrégé « **MTS GUINEE** », au capital social de Dix Millions (10.000.000) de Francs Guinéens, se sont réunis au siège social en assemblée générale Ordinaire convoquée par les Gérants Monsieur **Cédric ANDRE** et Monsieur **Habhibou DIALLO**.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur les activités de la société de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.
- Quitus aux Gérants.
- Pouvoirs pour formalités.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur **Cédric ANDRE** (Associé)
- Monsieur **Habhibou DIALLO** (Associé)

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale est habilitée à délibérer en conformité, avec les dispositions des articles 348 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

L'assemblée est **présidée** par Monsieur **Habhibou DIALLO**

Le **secrétariat de la séance** est assuré par **Cédric ANDRE**.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- La feuille de présence ;
- Les états financiers l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le projet des décisions soumises à l'assemblée générale ;
- Et plus généralement les documents sur lesquels a porté le droit d'information des associés.

GA

HD